Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0052-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0052

# Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mai à 15 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 28 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 22
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 2

Étaient présents :
Mme BERTINOTTI Dominique , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procuration(s) :
Mme AURIAC Cécile à M. JEFFROY Christian, M. LE BEVER Gildas à M. EGAULT Gervais

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme DRONIOU Marie-Louise

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 2025273 Accord cadre a bons de commande relatifs à des travaux de bâtiments de Lannion-Trégor Communauté - Lot 11 Divers petits travaux

Exposé des motifs

Dans le cadre de son patrimoine immobilier, Lannion-Trégor Communauté réalise régulièrement divers petits travaux sur les bâtiments du territoire des 57 communes de l'Agglomération afin de les entretenir, les aménager et répondre aux demandes de locataires.

Les travaux ont lieu sur les bâtiments de Lannion-Trégor Communauté ainsi que sur les bâtiments dont Lannion-Trégor Communauté a la charge dans le cadre de maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'accord cadre relatif aux divers petits travaux, notifié le 03 décembre 2021 étant arrivé à son terme, une procédure d'appel d'offres a été lancée le 15 décembre 2025.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260505-BE_2026_0052-DE

| LOT | INTITULE | MONTANT ANNUEL MIN HT | MONTANT ANNUEL MAX HT |
|---|---|---|---|
| 11 | Divers petits travaux | 20 000 € HT | 120 000 € HT |

L'accord cadre sera conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois tacitement (soit 4 ans maximum).

**VU** Les dispositions des articles L. 2113-13, L. 2125-1, R. 2162-2 et R. 2162-6 du Code de la commande publique ;

**VU** La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

**VU** La décision de la commission d'appel d'offres en date du 24 février 2026 ;

**Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**APPROUVER** La décision de la CAO du 24 février 2026 d'attribuer le lot 11.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché et tous les documents afférents à ce dossier avec l'entreprise :

- Lot 11 : Régie de quartier pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 120 000 € HT.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

**Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,**
**transmise au contrôle de légalité par télétransmission le :** 11 MAI 2026
**Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le :** 11 MAI 2026
**Notifiée le :**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

**Le Président,**
**Gervais EGAULT**

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.***